



**COMITÉ SOCIAL ET**  
**ÉCONOMIQUE**  
**CSE RÉSEAU**  
**ZONE DE PRODUCTION**  
**NORD-EST –**  
**NORMANDIE**

---

*Procès-verbal n°20*

---

## Réunion plénière extraordinaire du 27 juin 2019

La Direction était représentée par M. Olivier MARTY (président du CSE), Mme Agnès RAULT et Mme Marion CURET.

Intervenant : Aucun.

### Représentants titulaires du Personnel du Collège Exécution :

|     |            |                 |                  |                      |          |
|-----|------------|-----------------|------------------|----------------------|----------|
| M.  | JUDENNE    | Renaud          | CGT              | INE                  | Présent  |
| Mme | MAHIEU     | Shirley         | CGT              | EIC HDF              | Absente  |
| M.  | VUILLAUME  | Nicolas         | CGT              | ILOG Lorraine        | Présent  |
| M.  | BONNESOEUR | Christophe      | CGT              | IP Champagne-Ardenne | Présent  |
| M.  | REYMANN    | Didier          | CGT              | IP Rhénan            | Absent   |
| M.  | TRUFFIN    | Anthony         | CGT              | IP NPDC              | Présent  |
| M.  | ROBERT     | Aurélien        | CGT              | IP Lorraine          | Absent   |
| M.  | LECLERC    | Édouard         | CGT              | IP Normandie         | Présent  |
| M.  | FATOME     | Jean-Christophe | CGT              | IP NPDC              | Présent  |
| M.  | LLOPIS     | Arnaud          | CGT              | EIC LORCA            | Absent   |
| Mme | KAMMERER   | Sylvie          | UNSA-Ferroviaire | EIC ALSACE           | Présente |
| M.  | PINOT      | Vincent         | SUD-Rail         | EIC HDF              | Présent  |
| Mme | SCHEUER    | Stéphanie       | SUD-Rail         | EIC HDF              | Présent  |
| M.  | BRASSART   | Nicolas         | SUD-Rail         | ILOG NPDC            | Présent  |
| Mme | LANTZ      | Caroline        | CFDT             | IP Rhénan            | Absente  |

### Représentants titulaires du Personnel du Collège Maîtrise :

|     |           |             |                  |                      |          |
|-----|-----------|-------------|------------------|----------------------|----------|
| M.  | ACHOUB    | Christophe  | CGT              | IP Lorraine          | Présent  |
| Mme | GUILHERME | Isabelle    | CGT              | ILOG NPDC            | Absente  |
| M.  | NEAU      | Sébastien   | CGT              | EIC LORCA            | Absent   |
| M.  | MUTEL     | Jean-Marie  | CGT              | IP Normandie         | Absent   |
| M.  | DE CLERCQ | Jean-Claude | CGT              | IP Champagne-Ardenne | Absent   |
| M.  | CHERIFI   | Mickael     | CGT              | IP Normandie         | Présent  |
| M.  | LEROY     | Adrien      | UNSA-Ferroviaire | EIC HDF              | Absent   |
| Mme | MELONI    | Delizia     | UNSA-Ferroviaire | EIC HDF              | Présente |
| M.  | NOEL      | Maurice     | UNSA-Ferroviaire | IP Rhénan            | Présent  |
| M.  | BERTRAND  | Pierre      | UNSA-Ferroviaire | IP Lorraine          | Présent  |
| M.  | DURIEZ    | Éric        | SUD-Rail         | INE                  | Présent  |
| Mme | MORVAN    | Céline      | SUD-Rail         | EIC HDF              | Présente |
| M.  | SEGATTO   | Manuel      | SUD-Rail         | EIC HDF              | Présent  |
| M.  | STIEGLER  | Emmanuel    | CFDT             | EIC ALSACE           | Présent  |

### Représentants titulaires du Personnel du Collège Cadre :

|     |                  |         |                  |               |          |
|-----|------------------|---------|------------------|---------------|----------|
| M.  | GUELUY           | Pascal  | CGT              | IP NPDC       | Présent  |
| Mme | DEMARES          | Sophie  | UNSA-Ferroviaire | IP Normandie  | Présente |
| M.  | SCHMITT          | Pascal  | UNSA-Ferroviaire | EIC LORCA     | Présent  |
| M.  | RAWOLLE          | Régis   | UNSA-Ferroviaire | ILOG Lorraine | Présent  |
| M.  | THEVENARD BERGER | Benoit  | UNSA-Ferroviaire | IP Lorraine   | Absent   |
| M.  | DAIME            | Laurent | UNSA-Ferroviaire | Dir. ZDP NEN  | Absent   |

### Représentants suppléants du Personnel du Collège Exécution :

|     |           |               |                  |               |               |
|-----|-----------|---------------|------------------|---------------|---------------|
| Mme | DEQUEANT  | Faustine      | CGT              | EIC NMD       | Présente      |
| M.  | WAVELET   | Sylvain       | CGT              | IP NPDC       | Présent       |
| M.  | DOUCET    | Denis         | CGT              | ILOG Lorraine | Non convoqué  |
| M.  | FLAUW     | Ulrich        | CGT              | INE           | Non convoqué  |
| M.  | LOISEL    | Anthony       | CGT              | IP Rhénan     | Non convoqué  |
| M.  | PIERRE    | Steve         | CGT              | IEE           | Présent       |
| M.  | MERLIN    | Vincent       | CGT              | IP NPDC       | Présent       |
| M.  | CERVELLIN | Gilles        | CGT              | ILOG Lorraine | Présent       |
| M.  | NOYELLE   | Jean-Philippe | CGT              | EIC HDF       | Non convoqué  |
| M.  | HUVE      | Julien        | CGT              | IP Normandie  | Non convoqué  |
| Mme | HERRMANN  | Valérie       | UNSA-Ferroviaire | IP Rhénan     | Non convoquée |
| M.  | BAETENS   | Ludovic       | SUD-Rail         | ILOG National | Non convoqué  |

|     |         |           |          |              |               |
|-----|---------|-----------|----------|--------------|---------------|
| Mme | COEPLET | Amélie    | SUD-Rail | EIC LORCA    | Non convoquée |
| M.  | RUBY    | Alan      | SUD-Rail | IP Normandie | Non convoqué  |
| M.  | CANTREL | Guillaume | CFDT     | EIC ALSACE   | Non convoqué  |

**Représentants suppléants du Personnel du Collège Maîtrise :**

|      |           |            |                  |               |               |
|------|-----------|------------|------------------|---------------|---------------|
| Mme  | PENAROYAS | Fanny      | CGT              | ILOG Lorraine | Non convoquée |
| M.   | SIMON     | Arnaud     | CGT              | IP Rhéan      | Non convoqué  |
| M.   | DI CARLO  | Antoine    | CGT              | EIC LORCA     | Non convoqué  |
| M.   | LANSIAUX  | Laurent    | CGT              | ILOG NPDC     | Présent       |
| M.   | REPILLET  | Thierry    | CGT              | ILOG National | Non convoqué  |
| M.   | MARSEILLE | Frédéric   | CGT              | IEE           | Non convoquée |
| Mme  | LE CESNE  | Claire     | UNSA-Ferroviaire | ILOG National | Non convoquée |
| M.   | COLLOTTE  | Sébastien  | UNSA-Ferroviaire | IP Lorraine   | Présent       |
| M.   | HALAS     | Gaël       | UNSA-Ferroviaire | EIC NMD       | Présent       |
| M.   | MARQUISE  | Philippe   | UNSA-Ferroviaire | IP Lorraine   | Non convoqué  |
| M.   | DERRIEN   | Marc       | SUD-Rail         | EIC NMD       | Non convoqué  |
| Mme. | WALTHERT  | Emmanuelle | SUD-Rail         | EIC HDF       | Non convoquée |
| M.   | DINE      | Dominique  | SUD-Rail         | EIC LORCA     | Non convoqué  |
| Mme  | L'HOMEL   | Vanessa    | CFDT             | EIC LORCA     | Présente      |

**Représentants suppléants du Personnel du Collège Cadre :**

|     |          |            |                  |               |               |
|-----|----------|------------|------------------|---------------|---------------|
| M.  | DEGAND   | Jérôme     | CGT              | ILOG National | Présent       |
| M.  | CAILLE   | Sébastien  | UNSA-Ferroviaire | IP NPDC       | Présent       |
| Mme | HENER    | Evelyne    | UNSA-Ferroviaire | IP Rhéan      | Non convoquée |
| M.  | TREDEZ   | Christophe | UNSA-Ferroviaire | ILOG NPDC     | Non convoqué  |
| M.  | STRICHER | Pascal     | UNSA-Ferroviaire | IP Rhéan      | Non convoqué  |
| M.  | NOWICKI  | Pierre     | UNSA-Ferroviaire | EIC LORCA     | Non convoqué  |

**Représentants syndicaux :**

|    |         |         |                  |              |  |
|----|---------|---------|------------------|--------------|--|
| M. | HERNOUX | Franck  | CGT              |              |  |
| M. | GENEAU  | Pierre  | SUD-Rail         | ILOG NPDC    |  |
| M. | ROCHER  | Fabrice | CFDT             | EIC LORRAINE |  |
| M. | CATIAU  | Bruno   | UNSA-Ferroviaire | EIC HDF      |  |

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| <b>Réunion plénière extraordinaire du 27 juin 2019</b> |
|--------------------------------------------------------|

- A – VOTE SUR LE TRANSFERT DES ACTIVITES, PERSONNEL ET LOCAUX DES CE  
VERS LE CSE ZDP NEN \_\_\_\_\_ 11
- B – VOTE SUR LE TRANSFERT DES ASC VERS LES CASI \_\_\_\_\_ 12
- C- RESTITUTION DE L'ENQUETE ET MESURES DE PREVENTION A LA SUITE DE  
L'ELECTRISATION D'UN AGENT SE DE L'INFRAPOLE LORRAINE \_\_\_\_\_ 14

*La séance est ouverte à 13 h 44.*

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) :** Monsieur le Président, nous pouvons ouvrir la séance, si vous voulez bien.

**M. Olivier MARTY (Président) :** Merci. J'ouvre donc notre séance de CSE exceptionnel. Avant toute chose, pour la bonne tenue de nos PV, nous allons faire le tour de la présence des suppléants.

*Chaque délégation indique la présence de leurs suppléants.*

**M. Olivier MARTY (Président) :** Notre séance d'aujourd'hui, sur ce CSE, comporte trois points. Deux points concernent les activités sociales et culturelles. Le troisième point porte sur la restitution d'une enquête et les mesures de prévention à la suite d'une électrisation. Je vais donner la parole à monsieur le secrétaire.

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) :** Oui, merci, Monsieur le Président. Avant d'attaquer l'ordre du jour, il semblerait que notre médecin-référent ait démissionné. Je voudrais avoir confirmation de votre part, puisqu'on n'a pas eu cette information officiellement. Je vous laisse répondre.

**M. Olivier MARTY (Président) :** Oui, on a effectivement eu cette information qui intéresse évidemment le CSE. Il a démissionné, mais il est encore en fonction aujourd'hui. Il a posé sa démission pour quitter l'entreprise fin août. Nous attendons des services médicaux les suites qu'ils donneront en matière de prévision de nomination de médecin du travail et de répartition de portefeuille, pour revenir devant le CSE avec ces sujets. Les prérogatives du CSE s'appliquent effectivement quand on a un nouveau médecin du travail. Étant le seul médecin de Paris-Saint-Lazare compétent pour les effectifs de notre CSE, son remplacement passera forcément par la nomination d'un nouveau médecin du travail, soit déjà présent dans l'entreprise, soit à recruter pour le périmètre de l'Infralog national. En parallèle, la Direction des services médicaux doit nous indiquer – et ça je ne l'ai pas encore – parmi les médecins du travail de la zone Nord Est Normandie celui ou celle qui deviendra référent, et donc interlocuteur pour les sujets médicaux en séance plénière. Il y a donc deux sujets différents qui sont à traiter par la Direction des services médicaux.

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) :** Deux questions. Est-ce que le CSE sera consulté sur cette réorganisation médicale ? Pourquoi ne m'avoir pas avisé officiellement ?

**M. Olivier MARTY (Président) :** Le CSE sera consulté dans le cadre de ses prérogatives qui portent sur la nécessité d'avoir un avis conforme des élus lorsqu'il y a une nomination de médecin du travail. C'est une procédure que — pour ceux qui étaient élus de CE — certains connaissent bien. Dans ce cadre, oui, il y aura une consultation bien sûr. Après, dans le flot d'informations qui nous parviennent, ça fait partie des informations que j'aurais dû partager avec vous, Monsieur le Secrétaire, j'en conviens, et qui de toute façon auraient fait partie de nos annonces d'actualités lors du CSE ordinaire de la semaine prochaine.

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) :** Oui, je pense que c'était important de le dire rapidement. Effectivement, on a un CSE la semaine prochaine qui traite des accidents, mais quand on a des restitutions d'enquêtes qui touchent à la sécurité et à la santé au travail, c'est toujours important d'avoir le médecin.

Je garde la parole pour annoncer à l'ensemble des élus ici présents que j'ai demandé ce matin à la direction de retirer le point C de l'ordre du jour, pour la bonne et simple raison que les élus sont en charge de l'enquête sur l'électrification n'ont toujours pas eu les résultats d'expertise de la barrière. Ça n'est pas faute de l'avoir demandé. Je sais qu'il y a d'autres enquêtes qui sont en cours. Je rappelle simplement à la direction que ce n'est pas le tout de commencer une enquête, après il faut aussi donner des éléments à nos élus pour qu'ils puissent la conclure et la terminer. Je ne voyais pas comment nous aurions pu faire une restitution d'enquête sans avoir l'enquête, puisque la direction n'a pas donné les éléments attendus par monsieur ROBERT. Ça va vous permettre de commencer certainement l'autre réunion plus tôt. Je vous ai appelé tardivement, effectivement, puisque de toute façon je me suis rendu compte qu'il n'y avait toujours pas de restitution d'enquête. J'ai appelé monsieur ROBERT qui m'a expliqué les raisons.

**M. Olivier MARTY (Président) :** Par rapport à cette expression, l'enquête concernant l'expertise de la demi-barrière qui doit nourrir l'enquête ne nous est pas parvenue non plus. Le sujet n'est pas encore restitué. Étant un élément important de la compréhension du dossier et permettant d'avoir des débats complets, j'accorde le fait de ne pas traiter ce point aujourd'hui en CSE pour le conserver, et le traiter en séance plénière de CSE comme il avait été convenu, lorsque nous aurons le dossier complet avec cette expertise.

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) :** Sur les points A et B, on a aussi une information pour les élus, une information tardive, mais apparemment les établissements avaient un peu de mal à vous transmettre les éléments que j'ai demandés depuis longtemps. On a un juste problème, c'est que j'avais connaissance de trois choses. La Lorraine avait fait une dévolution vers notre CSE et que c'était un des seuls CER qui avaient fait ça. Ensuite, on aura une dévolution, mais qui est de M&T et Circulation pour récupérer des fonds qui restent sur le budget de fonctionnement et qu'on ne reverse pas. Aujourd'hui, l'exercice est donc uniquement sur la Lorraine. Je me suis rendu compte que Champagne-Ardenne était dedans et je ne comprenais pas bien, parce que je n'avais pas cette information. En lisant le dossier, on s'est aperçu que la dévolution est faite vers le CSE Grand Est et vers le CSE ZDP Sud-Est. Il n'y a rien qui concerne aujourd'hui NEN vis-à-vis de Champagne-Ardenne. Le dossier de Champagne-Ardenne est donc nul et non avenu, puisqu'ils n'ont rien dévolué vers nous. Il n'y a que la Lorraine. Aujourd'hui, donc, l'exercice qui consiste à accepter, si l'on est tous d'accord, conformément à l'accord, la dévolution de la Lorraine puisque c'est le seul — vous me direz s'il y en a d'autres, mais à mon sens Champagne-Ardenne n'est pas dedans — et une fois que nous aurons accepté ça, nous redonnons tout vers le CASI Lorraine. On doit juridiquement faire tout puisque ça nous a été donné. Il y aura donc un vote sur ce sujet. Ensuite, il y aura un autre vote où l'on va accepter la dévolution du CE Circulation et M&T. Comme je vous l'ai dit, il n'y a rien au niveau des activités sociales, puisque les activités sociales ont été mutualisées. Ça ne concerne que ce qu'il reste comme argent sur les AEP. Je vous donne une petite information. J'ai rendez-vous le 1<sup>er</sup> juillet avec la commission transfert de M&T puisque j'en fais partie pour tout régulariser, mais au vu de la loi, il faut avant le 1<sup>er</sup> juillet accepter ce qu'ils nous donnent. C'est pour ça que l'on a fait ce CSE extraordinaire le 27 juin. On ne pouvait pas le faire avant, pour la bonne et simple raison que les CASI n'étaient pas encore tous mis en place. On ne pouvait pas accepter ce que l'on reçoit du CER Lorraine pour le restituer au CASI Lorraine, si le CASI Lorraine n'existait pas. Je ne sais pas si j'ai été clair ou si vous voulez plus d'explications.

**M. Olivier MARTY (Président) :** De notre côté, pas de remarque particulière. L'exposé et le déroulé sont clairs. Je ne sais pas si du côté des élus il y a une remarque. Monsieur CATIAU.

**M. Bruno CATIAU (UNSA-Ferroviaire) :** La délégation UNSA-Ferroviaire va demander une suspension de séance. Nous sortirons pour échanger entre nous. Je rappelle simplement que les pièces nous sont parvenues hier soir, la veille pour le lendemain. J'entends que le calendrier est contraint. Je suis l'ancien trésorier du CE Circulation. Il y a quelques élus ici qui étaient dans le CE Circulation. Pour information, on a une réunion de commission transfert — je l'ai dit à Agnès RAULT — la semaine prochaine, le 2 juillet. Nous allons donc sortir et échanger entre nous. Agir dans la précipitation et décider dans la précipitation, ça n'est pas mon truc. Évidemment, je laisserai mes collègues décider à leur niveau. Je répète, là c'est de la précipitation.

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) :** Monsieur le Président, il y a une suspension de séance qui est demandée.

**M. Olivier MARTY (Président) :** Avant d'accorder la suspension, monsieur PINOT avait demandé la parole, donc je vais le laisser s'exprimer.

**M. Vincent PINOT (SUD-Rail) :** Pour l'instant, je vais rester sur ce dossier. Sachez qu'hier nous n'étions pas en journée bonus, comme certains l'appellent. Recevoir ce genre de fichiers à 20 heures, je ne pense pas sincèrement que vous l'ayez reçu à 19 h 45 pour nous l'envoyer à 19 h 55. Au-delà de ça, sur le fait que ce sont des documents qui nous arrivent tardivement, pour quoi prenez-vous les élus ? Vu le paquet de dossiers reçus. Certains n'ont toujours pas eu la formation tablette, ce genre de dossiers aurait dû être reçu en version papier. Pour la séance de 15 h 30, il y a des documents qui n'ont pas été envoyés. Concernant le respect de la réglementation qui nous tient à cœur, nous aimerions savoir officiellement les horaires de service de madame RAULT hier. De devoir nous envoyer un mail à près de 20 heures, même si vous êtes en forfait jour, je pense qu'il y a des limites à ne pas dépasser. Il en va en tant qu'élus de ne pas accepter de recevoir des mails à ces heures. C'est indécent. Nous sommes là pour faire appliquer la réglementation, mais c'est une réglementation qui est large. Monsieur MARTY, en tant que président aujourd'hui, vous devez organiser vos services pour que de tels mails à ces heures ne soient plus envoyés pour la santé de vos collaborateurs. Merci.

**M. Olivier MARTY (Président) :** Monsieur le Secrétaire.

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) :** Je vais vous dire ce qu'il s'est passé exactement. J'étais au congrès de la Lorraine pendant trois jours. Je n'avais aucun réseau. Je me suis rendu compte que les documents n'étaient pas arrivés. J'ai relancé les services qui ont reçu les documents tardivement et j'ai demandé qu'on vous envoie les documents, parce qu'on n'avait pas le choix. Pour moi, c'était un dossier important et malheureusement je prends aussi sur moi, parce que ce point est à l'initiative du secrétaire.

**M. Olivier MARTY (Président) :** Merci, Monsieur le Secrétaire, ça permet d'avoir l'explication. Je ne vais évidemment pas répondre sur les horaires de travail de madame RAULT, pas plus que je ne fais de commentaires quand les mails nous arrivent dans l'autre sens à des heures qui ne sont pas forcément pas les heures habituelles.

**M. Vincent PINOT (SUD-Rail) :** Excusez-moi, Monsieur MARTY, quand on envoie un mail, vous ne connaissez pas nos heures de service. Je pense que madame RAULT est au forfait jour. Vous n'êtes pas obligé de les lire, tandis que nous, c'est l'inverse. Pour une séance d'aujourd'hui, recevoir un mail à 20 heures, si l'on veut savoir de quoi l'on parle, nous sommes obligés de l'ouvrir, et au minimum de lire un peu ce qu'il s'y trouve. Par rapport à aujourd'hui, c'est une obligation. Sinon, vous retirez ce point de l'ordre du jour, parce que vous jugez que nous n'avions pas à ouvrir nos mails à 20 heures.

**M. Olivier MARTY (Président) :** Je répondais juste à la seconde partie de votre interpellation. Pour la première partie, il y a eu l'explication juste avant. Une suspension de séance a été demandée et je l'accorde.

*La séance est suspendue de 14 heures à 14 h 20.*

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) :** Monsieur le Président, on peut reprendre la séance. Je laisse la parole à monsieur CATIAU. Après, je donnerai une explication.

**M. Olivier MARTY (Président) :** Je rouvre la séance. Vous souhaitez effectivement qu'on laisse la parole à la délégation UNSA-Ferroviaire.

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) :** Oui, je vais quand même donner les éléments donnés tout à l'heure. Aujourd'hui, je ne vais pas rentrer dans ma vie personnelle. Je sors d'un congrès où je n'avais pas de réseau. J'ai appelé très tardivement vos services, madame RAULT, pour ne pas la citer, et je lui ai demandé où l'on en était avec les documents. Elle m'a fait remarquer que c'est une demande du secrétaire sur la dévolution. C'était donc à moi de suivre les affaires. Effectivement, sauf que je n'ai pas suivi les affaires. C'est pour ça que j'ai dit tout à l'heure en suspension de séance, que c'est moi et non vous pour une fois. Je prends sur moi, il n'y a pas de souci. Maintenant, pour que les choses soient claires, je le redis. La dévolution, c'est accepter aujourd'hui quelque chose qui nous a été donné par un CER et que l'on redonne tout de suite derrière. On doit le faire avant le 30 juin. Si aujourd'hui les délégations ne sont pas d'accord, parce qu'on n'a pas eu les documents, comme le prévoit la loi, trois jours avant, on fera malheureusement un CSE samedi. Ça ne me dérange pas, mais je ne serais pas responsable de laisser 24 ou 25 personnes sur le carreau. Demain, des installations devront aussi être rendues. J'entends aussi ce que les élus disent, mais j'appelle un chat, un chat. Quand j'ai tort, j'ai tort. Cette fois, c'est de ma faute, je n'ai pas suivi les affaires. Même si, par ailleurs, sur d'autres zones de production, il y a quand même de beaux documents qui ont été élaborés par la direction. Je n'ai pas eu cette chance.

**M. Olivier MARTY (Président) :** Est-ce que vous souhaitez prendre la parole, Monsieur CATIAU ?

**M. Bruno CATIAU (UNSA-Ferroviaire) :** Oui, ça a été évoqué il y a un instant. Il y a le Code du travail, l'article L. 2315-29 s'agissant de l'envoi trois jours avant la réunion des documents, mais indépendamment de la dimension strictement législative, il y a simplement l'incapacité — ça a aussi été évoqué par Vincent — de nos collègues à consulter les documents. Je ne rentre pas dans la question de savoir si Agnès RAULT était de service ou pas. Chacun fait ses choix, mais mes collègues ne sont pas en capacité de s'exprimer sur la dimension technique. Sinon, ça serait passer pour des amateurs et je pèse mes mots. Si

d'aventure il y avait quand même une décision de vote, mes collègues ne pourront pas participer au vote, et, ils sortiront si vote, il y a. Je donne la position de l'UNSA-Ferroviaire.

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire)** : D'accord. Simplement, on a un vote à faire. On a un point en moins à l'ordre du jour, si vous souhaitez étudier un peu plus profondément les documents. Je vous le dis d'une manière claire, je ne me suis pas attaché à regarder à la virgule près tout ce qui nous est donné, puisque dans le même exercice, on prend ce que nous donne l'ancien CER Lorraine, et dans la foulée, on redonne ce qui est donné. C'est un tour de passe-passe que l'on doit juridiquement faire, parce que c'est une obligation. Je n'ai pas de passion sur le sujet. J'entends la position de l'UNSA-Ferroviaire et l'on va écouter la position de toutes les OS.

**M. Olivier MARTY (Président)** : On va faire un tour de prise de parole des OS. On va les faire dans l'ordre. Est-ce que vous souhaitez prendre la parole, Monsieur HERNOUX ?

**M. Franck HERNOUX (CGT)** : oui, Monsieur le Président, pour la CGT, on insistera pour voter aujourd'hui.

**M. Olivier MARTY (Président)** : Merci. Monsieur PINOT.

**M. Vincent PINOT (SUD-Rail)** : Monsieur le Président, on a quand même un président de séance. On aimerait bien vous entendre sur le sujet et le débat. Si l'on considère ne pas pouvoir voter ce jour des dévolutions, parce qu'on n'a pas eu les documents trois jours avant, dans ce cas, on sera tous d'accord pour reporter le point du CSE de 15 h 30, parce que comme je l'ai spécifié en arrivant, je n'ai pas reçu les documents.

**M. Olivier MARTY (Président)** : Monsieur STIEGLER.

**M. Emmanuel STIEGLER (CFDT)** : Pour la CFDT, après c'est au secrétaire de trancher s'il maintient le vote ou pas, nous sommes prêts à voter la dévolution, et comme on l'a dit pendant la suspension de séance, et pour rester fidèle à la position fédérale de la CFDT, dont nous partageons le positionnement, nous voterons pour la dévolution, mais contre le transfert des activités sociales. Si l'UNSA-Ferroviaire quitte la séance, il y a peut-être un problème de majorité, je ne sais pas, c'est à vous de faire vos calculs. En tout cas, c'est la position de la CFDT. Après, sur les documents, effectivement, on n'a pas reçu les documents. C'est vrai que c'est moins pratique de les recevoir par mail, mais ça permet quand même de les consulter. On a entendu certains propos en amont de la séance dont nous ne partageons pas et que nous condamnons. Merci.

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire)** : Je n'ai pas compris la fin.

**M. Emmanuel STIEGLER (CFDT)** : Avant l'ouverture de la séance, il y a eu des mots, mais on ne partage pas cette façon de parler et nous ne cautionnons pas cela. Voilà, c'est tout. Je n'ai rien dit de plus.

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire)** : Tu as dû entendre des choses, mais je n'ai rien entendu. SUD-Rail, d'une manière claire, est-ce que vous participez au vote ?

**M. Vincent PINOT (SUD-Rail)** : On va demander une suspension de séance.

**M. Olivier MARTY (Président)** : Avant d'accorder la suspension, Monsieur CATIAU.

**M. Bruno CATIAU (UNSA-Ferroviaire)** : Juste pour illustrer la situation, je vais prendre ma casquette d'ancien trésorier du CE Circulation. Je me suis permis d'ouvrir pour la première fois le document relatif au défunt CE Circulation. C'est la page du document SÉMAPHORES 34. J'ai toujours accès aux comptes en tant que membre de la commission transfert. J'ai encore opéré des virements la semaine dernière. Je vois, cerise sur le gâteau, que la situation financière est toujours arrêtée au 31 octobre 2018. Pour celles et ceux qui étaient présents au CE Circulation, c'est la même présentation qui nous a été faite à la plénière de décembre, donc les chiffres ne sont même pas réactualisés, alors que nous sommes fin juin. Sincèrement, je l'ai déjà dit dans d'autres circonstances, nous positionner sur des chiffres en plus qui ne sont même pas arrêtés, je répète, chiffres arrêtés au 31 octobre 2018... Non !

**M. Olivier MARTY (Président)** : Je n'ai aucune réponse simple par rapport à la situation de l'ordre du jour d'aujourd'hui. Un vote est prévu sur l'affectation de la dévolution des biens, puis un second vote en point B sur le transfert des ASC dans les CASI. J'entends une volonté de certains d'instruire ce sujet avec le vote. Du côté de la présidence, on entend poursuivre le CSE pour que le sujet soit traité avec le vote. Sur le contenu et la nature des éléments qui seront soumis au vote, ils sont là aussi à l'initiative du secrétaire. Ça pourra être explicité, je pense, à la lecture du texte qui sera soumis au vote. Je ne me prononce pas à l'avance. Je n'en dirai pas plus de mon côté.

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire)** : Pour vous répondre, il y a deux délibérations : l'une où l'on accepte ce que l'on nous donne ; et tout de suite derrière une autre délibération pour redonner ce que l'on a donné. C'est simplement une question de forme où il y a, je le répète, des hommes et des femmes qui sont concernés. SUD-Rail vous a demandé une suspension de séance. J'aimerais bien que vous l'accordiez. La direction peut rester puisque la délégation sort.

*La séance est suspendue entre 14 h 31 et 14 h 51.*

**M. Olivier MARTY (Président)** : Nous reprenons notre séance. Est-ce qu'il y a une prise de parole ? Monsieur PINOT.

**M. Vincent PINOT (SUD-Rail)** : En premier lieu, je voudrais revenir sur ce qu'a dit la délégation CFDT. En début de séance, la délégation s'est plainte d'absence de réponse de la Direction de la ZDP NEN. Le fait que l'on demande des réponses, il nous a semblé que ça dérangeait la RS. Étant donné que ça fait quand même partie de ses attributions, on lui a seulement indiqué que si la dérangeait qu'on l'interpelle pour de tels sujets, il fallait peut-être songer à changer de métier. Comme ça, tout autour de la table, tout le monde est au courant de qui a été dit entre ces quatre murs.

Concernant le dossier de ce jour, pour le point A, malgré le fait, et nous le déplorons, que les trois jours n'aient pas été respectés, si nous prenons part au vote, c'est exclusivement par rapport au personnel CE. Derrière, il y a aussi des familles. Nous sommes contraints de voter le point A. Par contre, concernant le point B, il est certain que pour pouvoir voter, il faut avoir un rapport au 31 décembre 2018. Voilà pour la délégation SUD-Rail.

**M. Olivier MARTY (Président)** : Monsieur le Secrétaire.

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire)** : Le secrétaire prend note de la position de SUD-Rail et la remercie par rapport au personnel. Concernant l'arrêté des comptes, je vais juste réexpliquer une chose. Je vous ai dit en début de séance que je fais partie de la commission transfert de M&T. Nous avons rendez-vous le 1<sup>er</sup> juillet pour regarder les comptes. Si vous n'avez pas l'information, sachez qu'il a été décidé que les comptes pourront continuer — parce qu'il y a encore quelques créances à terminer, des charges de personnel, etc. — jusqu'au 30 septembre. Aujourd'hui, il ne faut pas confondre l'arrêté des comptes, parce qu'il ne se fera pas au 30 juin, il se fera bien le 30 septembre. C'est pour ça que vous n'avez pas des chiffres à jour, c'est normal, mais aujourd'hui, on est là pour dire qu'il y a le CE M&T et le CE Circulation qui nous redonnent ce qu'ils ont. On les prend ou pas, c'est ça la question. On ne peut pas dire que c'est l'argent qui sera sur le compte puisqu'il faut continuer à payer les charges de personnel, etc., et il y a encore des choses à terminer. On ne peut pas le 30 juin dire que tout est terminé. C'est pour ça que j'ai eu l'information de la secrétaire du CCGPF qui m'a dit que c'était en extension jusqu'au 30 septembre. Comme ça, vous avez toutes les informations.

**M. Olivier MARTY (Président)** : Merci, Monsieur le Secrétaire. Pas d'autre prise de parole, donc je vous redonne la parole.

### **A – Vote sur le transfert des activités, personnel et locaux des CE vers le CSE ZDP NEN**

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire)** : Monsieur le Président, je souhaite mettre au vote deux délibérations. Concernant le CER Lorraine, je respecte la position de l'UNSA-Ferroviaire, qui ne participe pas au vote.

*L'ensemble de la délégation UNSA-Ferroviaire quitte momentanément la séance durant le vote à 14 h56.*

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire)** : Monsieur le Président, il y a quatre délibérations qui concernent les deux points. On doit d'abord accepter ce qui a nous a été dévolu. Le premier, c'est le CER Lorraine, M&T et Circulation. Ensuite, il y aura une simple restitution, c'est-à-dire tout ce que l'on redonne au CASI Lorraine. Sur les 10 CASI, il n'y en a qu'un qui est concerné, c'est la Lorraine.

*M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) procède à la lecture de la délibération suivante :*

*Transfert des activités, personnels et locaux affectés aux différents établissements définis au rapport de transfert du CER SNCF Mobilités Lorraine au CSE ZDP NEN.*

*Le Comité Social Économique ZDP NEN a été informé de la dévolution des biens, droits et obligations, créances et dettes du CER SNCF Mobilités Lorraine vers les nouveaux Comités Sociaux et Économiques, dans le cadre de sa liquidation. Un transfert de plein droit et en pleine propriété va s'opérer à la date du 27 juin 2019, vers le CSE ZDP NEN, conformément aux dispositions de l'article 9, VI, de l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017, impliquant le transfert automatique du personnel rattaché aux établissements.*

**M. Olivier MARTY (Président)** : Il s'agit de la dévolution issue du CER Lorraine. Je mets au vote. Qui est pour ? 24.

*La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.*

*M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) procède à la lecture de la délibération suivante :*

*Transfert des activités, personnels et locaux affectés aux différents établissements définis au rapport de transfert du CE SNCF Réseau M&T au CSE ZDP NEN.*

*Le Comité Social Économique ZDP NEN a été informé de la dévolution des biens, droits et obligations, créances et dettes du CE SNCF Réseau M&T vers les nouveaux Comités Sociaux et Économiques, dans le cadre de sa liquidation. Un transfert de plein droit et en pleine propriété va s'opérer à la date du 27 juin 2019, vers le CSE ZDP NEN, conformément aux dispositions de l'article 9, VI, de l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017, impliquant le transfert automatique du personnel rattaché aux établissements.*

**M. Olivier MARTY (Président)** : Je mets au vote la délibération qui vient d'être lue. Qui est pour ? 24.

*La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.*

*M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) procède à la lecture de la délibération suivante :*

*Transfert des activités, personnels et locaux affectés aux différents établissements définis au rapport de transfert du CE SNCF Réseau Circulation au CSE ZDP NEN.*

*Le Comité Social Économique ZDP NEN a été informé de la dévolution des biens, droits et obligations, créances et dettes du CE SNCF Réseau Circulation vers les nouveaux Comités Sociaux et Économiques, dans le cadre de sa liquidation. Un transfert de plein droit et en pleine propriété va s'opérer à la date du 27 juin 2019, vers le CSE ZDP NEN, conformément aux dispositions de l'article 9, VI, de l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017, impliquant le transfert automatique du personnel rattaché aux établissements.*

**M. Olivier MARTY (Président)** : Je mets au vote la délibération qui vient d'être lue. Qui est pour ? 24.

*La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.*

## **B – Vote sur le transfert des ASC vers les CASI**

*L'ensemble de la délégation SUD-Rail quitte momentanément la séance durant le vote à 15 h 02.*

*M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) procède à la lecture de la délibération suivante :*

*Transfert des Activités Sociales et Culturelles, personnel et locaux affectés au CSE ZDP NEN vers les Comité Activités Sociales Interentreprises.*

*Dans le cadre de l'accord collectif sur les modalités de gestion des Activités Sociales et Culturelles mutualisées au sein du Groupe Public Ferroviaire, adopté le 15 mars 2019, le Comité Social Économique ZDP NEN transfère, de plein droit et en pleine propriété les biens, droits et obligations, créances et dettes des activités sociales et culturelles transférés par le CER SNCF Mobilités Lorraine. Ce transfert est effectué vers le Comité d'Activités Sociales Interentreprise de Lorraine tel que défini par l'accord collectif sur les modalités de gestion des ASC mutualisées au sein du GPF du 15 mars 2019. Ceci implique également le transfert des personnels rattachés aux activités, sous réserve de leur consentement.*

M. Olivier MARTY (Président) : Je mets au vote la délibération qui vient d'être lue. Qui est pour ? 16. Qui est contre ? 2. Qui s'abstient ? Personne.

*La délibération est approuvée à la majorité des présents.*

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire)** : Je vous remercie pour cet exercice. Juste une précision du secrétaire. J'ai tout à l'heure remercié la délégation SUD-Rail, parce qu'ils font un geste vers les agents, mais au moment de voter pour réaffecter les biens dans le CASI, ils sont partis, donc je n'ai pas trop compris.

**Mme Vanessa L'HOMEL (CFDT)** : Il l'avait annoncé...

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire)** : Je n'ai pas bien compris alors. Le tout n'est pas de récupérer, c'est de redonner le plus important.

**M. Emmanuel STIEGLER** : Pas forcément...

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire)** : On a bien compris que la CFDT n'a pas signé l'accord, donc ils sont sur leur position que je respecte. Mais à un moment donné, on accepte des biens d'un CE, il faut bien qu'on les redonne au CASI Lorraine. Sinon, le personnel se retrouve dans la mouise. Il y a un peu plus de 24 personnes concernées. La question est de savoir ce que l'on en fait demain. On n'est pas en train de jouer au Monopoly.

**M. Emmanuel STIEGLER (CFDT)** : Le personnel, ça n'est pas le même sujet. C'est totalement faux ce que tu dis, mais ça n'est pas grave.

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire)** : Tout ce qui a été transféré du CER Lorraine, ce sont les IST, et dans les IST, le personnel est affecté si l'on écoute correctement la délibération. Vous avez voté contre. On a accepté d'avoir un certain nombre de personnels avec des IST. Si l'on ne votait pas pour les redonner au CASI Lorraine, demain, vous deviendriez tous employeurs de 24 ou 25 personnes. C'est ça la réalité.

**M. Olivier MARTY (Président)** : Je ne rentrerai pas des commentaires sur des attributions qui sont celles des élus. J'enregistre la réalité des délibérations qui sont liées au fonctionnement des activités sociales. Il y a une cohérence entre cette partie de l'affaire et celle qui a été traitée en début d'année, au cours de laquelle le CSE a décidé d'opter pour le fait que les attributions budgétaires sont transférées, pour partie au CSE central comme c'est la règle partout, et aux différents CASI pour une autre partie qui composent le territoire. Le sujet est en cohérence.

**M. Christophe ACHOUB (Secrétaire)** : Je vais vous demander de clore cette séance, s'il n'y a plus de prise de parole.

**M. Olivier MARTY (Président)** : L'ordre du jour étant épuisé sur ce qui avait été conservé en début de séance, je clos cette séance.

|                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>C- Restitution de l'enquête et mesures de prévention à la suite de l'électrification d'un agent SE de l'Infrapôle Lorraine</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

*Ce dernier point n'a pas été abordé en séance.*

*La séance est close à 15 h 06.*